

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2024-417 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
9 cours Eugène CHAUFFOUR
Pour raccorder une maison individuelle à TÉLÉCOM - ORANGE

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

WESTLINK

10 RUE MARTIN LUTHER KING

79000 NIORT

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour raccorder une maison individuelle à TÉLÉCOM – ORANGE, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 9 cours Eugène CHAUFFOUR.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du lundi 16 décembre 2024 à 8h00 au vendredi 20 décembre 2024 à 18h00

La circulation et le stationnement des piétons seront interdits cours Eugène CHAUFFOUR, au droit du chantier pour raccorder une maison individuelle à TÉLÉCOM – ORANGE par « WESTLINK ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « WESTLINK ».

ARTICLE 3 : Les tranchées devront être refermées et refaites à l'identique dans les quinze jours qui suivent la fin des travaux.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices
- WESTLINK

Fait à La Flotte, 13 décembre 2024

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

